

**De** : Ludovic GIRARD - Secrétaire de séance**A** : Participants**Début de séance** : 20h30**Fin de séance** : 00h30**CC** : CORNIL Christine**Objet** : Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 mai 2022**Etaients présents :**

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Gaëtan BUREAU, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, Raymond NUVET, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Nathalie CHATEFEAU, Claude NEREAU et Christophe METREAU

Etaients excusées : Claire RAMBEAU-LEGER et Annie CHARRASSIER**Etait absent** : Marc LIONARD**Monsieur Ludovic GIRARD a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Madame Dominique TARDIVEAU, décédée brutalement. Madame Dominique TARDIVEAU a été Conseillère municipale et tenait avec sa famille une boulangerie/pâtisserie située place de la Mairie. C'était une personne engagée pour sa commune en tant qu'élue et commerçante auprès de l'AMIE.

Dès lors, le Conseil Municipal s'est levé pour faire une minute de silence.

1^{er} Dossier **Approbation du Compte-Rendu de la séance du 16 mars 2022****Approuvé****2^{ème} Dossier** **Aménagement de la place de la Mairie**
Point de situation

Monsieur Le Maire informe les membres qu'une réunion publique s'est tenue la semaine passée. Une présentation de la première esquisse a été faite. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune avec un diaporama.

Cette esquisse met en valeur la Mairie avec un escalier en demi-cercle. La place est uniformisée par des pavés mais cela entraîne une perte de plusieurs places de stationnement.

Ce projet permet une meilleure visibilité des commerces de la place. Un béton lavé sur les trottoirs sera mis en place jusqu'à la rue de Vassiac et rue du 8 mai 1945.

Une rampe PMR pour accéder à la boulangerie TARDIVEAU sera installée.

Le Monument Aux Morts reste à sa place. Toutefois, il est demandé à l'association des anciens combattants (ONAC) de réfléchir sur le « relooking » de ce monument.

Le marché des mercredis et samedis devrait rester sur la place de la Mairie.

Cette esquisse a déjà été soumise à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Elle devra également être soumise à la commission du Conseil départemental de la Charente-Maritime. Des financeurs sont recherchés et sollicités (Etat, CD17, ...).

Monsieur Le Maire demande aux membres présents de voter pour ou contre cette esquisse concernant l'aménagement de la place de la Mairie.

Nombres d'élus présents : 16

Pour cette esquisse : 15

Contre cette esquisse : 0

Abstention : 1

3^{ème} Dossier Patrimoine
Travaux d'urgence sur les remparts du château

Monsieur le Maire-Adjoint en charge du Patrimoine informe les membres présents que depuis la dévégétalisation des remparts, on constate un état du massif et de la falaise catastrophique. La végétation cachait l'état de la falaise.

Une partie de la falaise non restaurée est en mauvais état. Le calcaire étant de mauvaise qualité, cela peut entraîner un d'effondrement. Un plan de sauvegarde est proposé. Il comprend une purge, des pieux et de la maçonnerie spécifique, ...

L'objectif de ce mandat est de donner une impulsion dans la sauvegarde du patrimoine de la commune.

Monsieur Le Maire prend la parole pour rappeler aux membres du Conseil municipal que l'atelier Rémi Pottier Architecture et Patrimoine a été missionné pour réaliser un diagnostic général découlant sur un plan de gestion de l'ensemble du château et de ses remparts de Montguyon. Une scannérisation 3D de l'ensemble et une dévégétalisation ont été réalisées.

Il est apparu des désordres très importants avec des risques de chutes sur le flanc sud de la plateforme concernant le substrat rocheux et les vestiges de maçonnerie en élévation au-dessus.

La commune de Montguyon a donc sollicité des études préalables auprès de l'atelier Rémi Pottier pour définir le plan général d'intervention.

Afin de répondre aux différentes problématiques soulevées, des travaux d'urgence de mise en sécurité de la falaise sud (étude et diagnostic) s'imposent.

La synthèse des travaux se compose de la manière suivante :

Portions/Secteurs	Natures des interventions		Synthèse
	Sur les maçonneries	Sur le substrat rocheux	
Portion sud-ouest	270 000,00 €		
Sous total portion sud-ouest	270 000,00 €	0,00 €	270 000,00 €
Portion sud	382 000,00 €		
Secteur 2 (choix 1 proposé)		20 000,00 €	
Secteur 3		108 000,00 €	
Sous total portion sud	382 000,00 €	128 000,00 €	510 000,00 €
Portion sud-est	196 000,00 €		
Secteur 5 (choix 1 proposé)		201 000,00 €	
Secteur 6		58 000,00 €	
Secteur 7 (choix 1 proposé)		53 000,00 €	
Secteur 8		32 000,00 €	
Sous total portion sud-est	196 000,00 €	344 000,00 €	540 000,00 €
Cavités souterraines		13 000,00 €	
Sous total cavités souterraines	0,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
Total travaux HT (hors MOE et ingénierie)	848 000,00 €	485 000,00 €	1 333 000,00 €
TVA 20%	169 600,00 €	97 000,00 €	266 600,00 €
TOTAL TTC	1 017 600,00 €	582 000,00 €	1 599 600,00 €

Monsieur Le Maire informe les membres présents que la commune peut bénéficier de subventions de plusieurs financeurs.

Monsieur Le Maire demande aux membres de valider les travaux d'urgence de mise en sécurité de la falaise sud (étude et diagnostic) pour un montant HT de 1 599 600,00 euros et de l'autoriser à procéder aux demandes de subventions auprès des différents financeurs dès qu'il en aura connaissance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VALIDER** les travaux d'urgence de mise en sécurité de la falaise sud (étude et diagnostic) pour un montant HT de 1 599 600,00 euros,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès des financeurs dès qu'il en aura connaissance,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4^{ème} Dossier Petites Villes de Demain (PVD) **Point de situation sur l'élaboration du plan guide de revitalisation**

Point de situation

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que les membres du Comité de Pilotage (COFIL) se sont réunis les 09 février 2022, 23 mars 2022, 05 mai 2022 et 19 mai 2022. Une balade urbaine s'est déroulée sur le territoire de la commune le samedi 23 avril 2022. Cette balade a permis des moments d'échanges sur la question de la vision de Montguyon sur plusieurs années. Il est distingué 2 visions :

- Une première vision des personnes résidant à Montguyon depuis plusieurs années
- Une deuxième vision des nouveaux arrivants sur la commune

Ces 2 visions différentes n'ont pas du tout les mêmes enjeux. Montguyon est dynamique et doit le rester. Les avis de tous sont importants pour arriver à continuer le développement de notre territoire. Des ateliers participatifs sont organisés pour trouver par exemple un circuit pédestre entre Montguyon et Saint Martin d'Ary.

Le 19 mai 2022, les membres du COFIL se sont réunis pour la phase finale du diagnostic en vue de l'élaboration du plan guide de revitalisation.

Il est à noter que les idées évoluent au fil des jours, les gens changent ... ce n'est donc que du positif.

Les personnes qui ont intégré ces groupes de travail, participent beaucoup dans les futurs projets et ils sont très constructifs dans leurs propositions et leurs commentaires.

Monsieur Le Maire fera un nouveau point de situation au prochain Conseil municipal.

5^{ème} Dossier Présentation du projet d'une résidence sénioriale avec la société Ages&Vie

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que Ages&Vie fait partie du groupe Coriande. Cette résidence sera composée de grandes chambres avec salles d'eau, qui aboutiront sur des lieux communs exemple : cuisine, salle de vie et restauration, ... Cette résidence sera le reflet du « vivre ensemble ». Un concierge sera présent sur les lieux 24h/24h pour accompagner les résidents dans leurs tâches du quotidien. Ces nouvelles résidences sont des structures qui accueillent en moyenne 8 personnes. Tout sera construit de plain-pied sans personnel soignant. C'est du locatif.

6^{ème} Dossier Voirie **Extension de la rue des Maines pour rendre accessible une parcelle constructible**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'actuellement le chemin rural n° 12 « rue des Maines » est carrossé sur une partie de la voirie. Afin d'accéder par la voirie aux parcelles cadastrées A1183 et A741, il est indispensable d'étendre ce carrossage pour que 3 lots sur 5 soient accessibles.

Monsieur Le Maire demande aux membres présents d'approuver les travaux de carrossage sur une partie du chemin rural n° 12 « rue des Maines » pour rendre accessibles les 2 parcelles cadastrées A1183 et A741 dans le cas où ces parcelles bénéficieraient de permis de construire validés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux de carrossage d'une partie du chemin rural n° 12 « rue des Maines » sur la commune pour rendre accessibles 3 lots sur les 5 lots des parcelles cadastrées A1183 et A741,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7^{ème} Dossier Personnel communal

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que des contrats de l'état appelés PEC et des CDD, doivent être renouvelés dans différents secteurs de la collectivité ainsi que le recrutement d'un nouveau PEC au CTM, secteur voirie/espaces verts :

- Renouvellement de 2 PEC au secteur « entretien » à compter du 1^{er} juin 2022 pour 6 mois
- Renouvellement d'un PEC au secteur « entretien » à compter du 1^{er} juillet 2022 pour 6 mois
- Renouvellement de 2 CDD au groupe scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022
- Recrutement d'un PEC au 1^{er} juin 2022 au CTM secteur voirie/espaces verts

Approuvé

8^{ème} Dossier Groupe scolaire **Tarifs des accueils, restauration scolaire et études surveillées**

Monsieur Le Maire demande aux membres de se prononcer car il souhaite avec la commission groupe scolaire ne pas procéder à des augmentations de tarifs concernant les accueils, la restauration scolaire et les études surveillées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder aux augmentations des accueils, de la restauration scolaire et des études surveillées pour l'année scolaire 2022/2023.

Malgré une hausse sans précédent des denrées alimentaires et dans un souci d'amélioration du pouvoir d'achat des Montguyonnais(es), le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le prix des repas du restaurant scolaire.

La tarification sera la suivante :

Restauration scolaire

- Maternelle 2.05€
- Primaire 2.80€
- Enseignants 4.65€

Tarifs études surveillées et accueil entre 12h/12h30

- Etude surveillée par heure 0.55€
- Maternelle et Elémentaire de 12h à 12h30 0.20€

Tarifs garderie

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi Ecole Maternelle selon le Quotient Familial (QF)

1 ^{er} tarif	QF 0€ à 760€	7h30 à 9h00	1,15€
		16h30 à 18h30	1,15€
2 ^{ème} tarif	QF 761€ à 1200€	7h30 à 9h00	1,25€
		16h30 à 18h30	1,25€
3 ^{ème} tarif	QF >1201€	7h30 à 9h00	1,35€
		16h30 à 18h30	1,35€

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi Ecole Elémentaire selon le Quotient Familial (QF)

1 ^{er} tarif	QF 0€ à 760€	7h30 à 8h45	1,07€
		16h30 à 18h30	1,07€
2 ^{ème} tarif	QF 761€ à 1200€	7h30 à 8h45	1,17€
		16h30 à 18h30	1,17€
3 ^{ème} tarif	QF >1201€	7h30 à 8h45	1,27€
		16h30 à 18h30	1,27€

Le tarif « dépassement horaire » pour tous les enfants reste inchangé, quel que soit le domicile pour l'année scolaire 2022/2023 :

- 5,00€ par ¼ heure entamé

9^{ème} Dossier Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime **Dispositifs « amendes de police 2022 » et « voirie communale accidentogène 2022 »**

Dispositif « Amendes de Police 2022 »

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune peut bénéficier d'un soutien financier au titre des Amendes de Polices 2022 dans le cadre de différents travaux liés à des opérations de conception d'abris voyageurs, de réalisation de parking, de petites opérations de sécurité et d'aménagement de cheminements doux sécurisés.

La commune souhaite solliciter le Conseil Départemental pour ce soutien financier dans le cadre de travaux d'aménagement de cheminements doux sécurisés, de réalisation de parking et de petites opérations de sécurité.

Monsieur Le Maire précise que l'ordre de priorité pour cette demande est la suivante :

- **Priorité 1** : aménagement de cheminements doux sécurisés pour un montant HT de 41 866.73 euros

- **Priorité 2** : petites opérations de sécurité (signalisation verticale et horizontale) pour un montant HT de 1 489.72 euros

Monsieur Le Maire précise aux membres présents que la commission du Conseil départemental de la Charente-Maritime validera dans un premier temps après étude du dossier la priorité 1. Si l'enveloppe budgétaire le permet, un autre dossier (priorité 2) pourra faire l'objet d'une validation de subvention supplémentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la demande de soutien financier au titre des amendes de polices 2022 auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour l'année 2022 pour l'aménagement de chemins doux sécurisés d'un montant HT de 41 866.73€ (priorité 1), et pour les petites opérations de sécurité d'un montant HT de 1 489.72€ (priorité 2),
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures relatives à ce dossier.

Dispositif « voirie communale accidentogène 2022 »

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur Le Maire informe les membres que ces travaux peuvent susciter l'aide du Conseil départemental de la Charente-Maritime pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur Le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élève à :

- Montant HT : 14 981.95€
- Montant TTC : 17 978.34€

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil départemental de la Charente-Maritime pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- **D'APPROUVER** le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie pour un montant HT de 14 981.95€,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

10^{ème} Dossier **Location des salles des écuries**

Détermination des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juin 2022

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que les tarifs de location des salles municipales sont inchangés depuis l'année 2020 (délibération n° 2020/77 du 16 septembre 2020).

Il propose la révision UNIQUEMENT des tarifs des locations des salles (petite et grande) avec la cuisine et du plateau de la tour des écuries du château à compter du 1^{er} juin 2022 pour les personnes hors Montguyon et les associations hors Montguyon. En effet, les tarifs très attractifs des écuries conduisent beaucoup de personnes à vouloir les louer. Cela pénalise les habitants de Montguyon qui ne peuvent pas disposer des écuries avant plusieurs mois. Les tarifs pour les Montguyonnais(es) et les associations Montguyonnaises restent inchangés et sans augmentation. Monsieur Le Maire-Adjoint en charge de ce dossier a contacté différentes communes équivalentes à Montguyon et il s'avère que les tarifs de location sont bien plus élevés qu'à Montguyon. Cela explique l'engouement pour nos belles salles des écuries du château.

Il propose d'augmenter les tarifs uniquement pour les hors Montguyon. Les nouveaux tarifs sont donc :

	ASSOCIATIONS DE MONTGUYON	HABITANTS DE MONTGUYON	ASSOCIATIONS ET HABITANTS HORS COMMUNE
SALLE POLYVALENTE	GRATUIT	150,00€	-
ECURIES DU CHATEAU* ** Petite salle + cuisine	GRATUIT	150,00€	600,00€

Grande salle + cuisine	GRATUIT	200,00€	800,00€
Petite salle et grande salle + cuisine	GRATUIT	250,00€	1 000,00€
* caution demandée à la prise des clés : 1 000,00€			
** forfait ménage : 150,00€			

Monsieur Le Maire précise que le plateau de la tour n'est plus proposé à la location car il y a la guinguette « les terrasses de la tour ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation des tarifs de locations des salles (petite et grande), de la cuisine et du plateau de la tour des écuries du château à compter du 1^{er} juin 2022,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives et signatures relatives à ce dossier de tarifs de location des salles.

11^{ème} Dossier Point de situation concernant le cabinet de recrutement de médecin généraliste

Monsieur Le Maire annonce l'arrivée d'un nouveau médecin généraliste au 05 septembre 2022 à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Montguyon.

Face aux problématiques de désertification médicale, il est urgent de tout mettre en œuvre pour recruter un ou plusieurs médecins généralistes.

Il est primordial que la commune se fasse accompagner par des personnes compétentes en recrutement de professionnels médicaux et paramédicaux.

La commune avait signé un partenariat avec un cabinet en mai 2021 avec la société « RH MEDICAL ». Il s'avère que la prestation de ce cabinet ne correspond pas du tout à nos attentes. Pas de candidature proposée.

Monsieur Le Maire va donc annuler ce partenariat dès que possible.

A cet effet, Monsieur Le Maire présente un contrat de service d'un autre cabinet spécialisé dans le recrutement de professionnels médicaux et paramédicaux : société APPEL MEDICAL SEARCH basée à Tours (37).

Ce contrat de partenariat reprend les conditions de recrutement. Ce cabinet de recrutement est rémunéré uniquement si nous recrutons un autre médecin généraliste. Cette prestation présente un coût d'honoraires d'un montant HT de 15 000,00 euros par candidat recruté quelle que soit la quotité de travail.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur l'accompagnement de la commune par un cabinet spécialisé dans le recrutement de professionnels médicaux et paramédicaux, de valider le montant de 15 000,00 euros HT par candidat recruté quelle que soit la quotité de travail, pour cet accompagnement et de l'autoriser à signer le contrat de partenariat avec la société APPEL MEDICAL SEARCH de Tours (37).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **DE VALIDER** l'accompagnement de la société APPEL MEDICAL SEARCH basée à Tours (37), spécialisée dans le recrutement de professionnels médicaux et paramédicaux, pour l'accompagnement de la commune dans le recrutement d'un médecin généraliste,
- **DE VALIDER** la prestation d'un montant de 15 000,00 euros HT par candidat recruté quelle que soit la quotité de travail,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer le contrat de partenariat avec la société APPEL MEDICAL SEARCH
- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire à signer tous autres documents afférents à ce dossier.

12^{ème} Dossier Gestion des frelons asiatiques

La prolifération des frelons asiatiques est un fléau au niveau national.

Le frelon asiatique a été importé accidentellement. Le principal problème de cet insecte est qu'il capture et mange tout ce qui se présente. Son comportement de prédation crée des déséquilibres importants qui vont à l'encontre de la biodiversité et des écosystèmes

Monsieur Le Maire propose que la commune prenne en charge le coût financier des destructions des nids sur le territoire de la commune (privé et communal).

Il a reçu 2 devis :

- 1) Devis forfaitaire annuel de 1 500,00 euros HT qui comprend la destruction des nids sur les espaces communaux et privés.

Page 6/8

- 2) Devis avec tarif à la destruction de nid (90,00 euros en semaine et 110,00 euros en week-end)

Prestations identiques pour les 2 devis :

- L'accessibilité du nid devra se faire par le propriétaire (exemple : retirer les tuiles du toit pour accéder aux combles).
- Visite des lieux tous les 15 jours

Le signalement des nids devra se faire en Mairie qui prendra contact avec le prestataire choisi.

Les élus ont choisi le devis à l'unité (n°2).

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1^{er} Dossier

Cinéma communal

Signature de la convention de versement d'une subvention pour le cinéma avec la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'activité du cinéma mérite d'être soutenue et encouragée par la Communauté de Communes de la Haute Saintonge. Le cinéma fait partie intégrante des arts et de la culture et doit, de ce fait, pouvoir être proposé au plus grand nombre. C'est pourquoi, la présence des cinémas en milieu rural est importante pour la vie culturelle de la Haute Saintonge mais est confrontée à des difficultés économiques indéniables.

Il a été convenu que la CDCHS s'engage à verser au titre de l'année 2022, une subvention de 25 000.00€ à la commune de Montguyon au titre du fonctionnement du cinéma de Montguyon.

La commune de Montguyon s'engage à poursuivre ses efforts pour permettre et encourager une vie cinématographique attractive, diversifiée et à diffuser à chaque séance les documents de communication fournis par la CDCHS concernant les événements du territoire.

Cette participation financière sera versée en une seule fois, dans son intégralité par la commune à l'association du cinéma. Une convention a été établie par la CDCHS afin de reprendre les termes de l'engagement entre les 2 parties.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention avec la CDCHS
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à reverser la subvention de 25 000.00€ à l'association du cinéma

QUESTIONS DIVERSES

Fermeture de La Poste

Des travaux de rénovation concernant la partie traitement du courrier, de la banque, du tri et des bureaux sont prévus en septembre 2022. La Poste sera donc fermée du 09 septembre 2022 au 14 novembre 2022.

La solution pour pallier et éviter un maximum de désagrément aux usagers, est La Poste relais par un commerçant.

Cette Poste relais prendrait en charge une majorité des prestations comme l'affranchissement, la vente de certains produits, le retrait des espèces (150,00 euros maximum par jour et par personne).

Un commerçant s'est proposé. Monsieur Le Maire tiendra les usagers informés de la suite.

Aménagement de l'avenue de la République

L'ouverture de l'avenue s'est faite le 20 mai 2022 avec 3 semaines d'avance.

Groupe scolaire

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le groupe scolaire est menacé de fermeture d'une classe pour la rentrée 2022/2023. Un courrier à l'inspection académique de Poitiers a été envoyé pour démentir les chiffres annoncés.

Pour la rentrée des classes de septembre 2022, il y a 129 inscriptions. Ce chiffre pourrait atteindre 133 avec la scolarisation des enfants des déplacés ukrainiens.

Monsieur Le Maire précise que des échanges avec Madame La Sous-Préfète, les Sénateurs et le Recteur ont eu lieu. Madame La Sous-Préfète indique que le dossier avance bien. Le recteur pourrait revoir sa copie.

Les élus se battront jusqu'au bout dans ce dossier. Un nouveau directeur arrive en remplacement de Monsieur PRIOUZEAU qui part à la rentrée.

Déplacés Ukrainiens

Les premiers déplacés sont partis en Allemagne rejoindre d'autres membres de leur famille. Une nouvelle famille est arrivée le 16 mai 2022, logée dans un gîte. Elle se compose de 6 personnes.
Une autre famille devrait arriver entre fin mai et début juin 2022.

Page 7/8

Fête des voisins

Monsieur Le Maire remercie les élus en charge de ce dossier.

6 à 7 fêtes sont organisées. Il est mis à disposition des tables, tentes, tonnelles, tee-shirts, nappes, gobelets, ...

Fin de la séance à 00h30.

A Montguyon, le 1^{er} juin 2022

Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

Julien MOUCHEBOEUF	Olivier CHARRON	Ghislaine GUILLEMAIN	Ludovic GIRARD	Annie CHARRASSIER	Lionel NORMANDIN	Christophe METREA
Didier MOUCHEBOEUF	Carine MOULY	Marc LIONARD	Charlotte DENIS CUVILLIER	Marie BERNARD LAROCHE	Claire RAMBEAU LEGER	Sophie BRODUT
Gaëtan BUREAU	Raymond NUVET	Nathalie CHATEFAU	Simone ARAMET	Claude NEREAU		

